

*Le Président*

*Paris, le 4 décembre 2024*

*Références à rappeler : 24-037 / 24-DCC-255*

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par Intermarché lors de la prise de contrôle exclusif de 200 magasins anciennement sous enseigne Casino, autorisée le 28 novembre 2024 par décision n° 24-DCC-255, Intermarché a proposé de nommer le cabinet AMJD Consultants, représenté par Messieurs André Marie et Jean Dulac, en tant que mandataire chargé du contrôle de la mise en œuvre de ces engagements. À cet effet, vous avez également soumis un projet de mandat.

Compte tenu des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agréé le cabinet AMJD, en qualité de mandataire indépendant, ainsi que le projet de mandat soumis à mes services le 2 décembre 2024.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Benoît Cœuré

---

© Autorité de la concurrence